

de Rome, le 19 mars 1569. Il le remercie de son affection, et le prie de la lui continuer. — Autant que M. de Blondel, il désire que l'on en vienne, aux Pays-Bas, à un pardon général et à la clémence; il n'a cessé de faire des instances à cet effet (1). (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 189 v°.

848. Lettre du cardinal de Granvelle à M. d'Oosterwyck, son bon ami, écrite de Rome, le 29 mars 1569. Il a appris, avec un fort grand plaisir, par les lettres de M. d'Oosterwyck, les succès de M. de Boussu en Hollande. — Il parle encore ici du prince d'Orange comme s'étant sauvé secrètement, par eau, de Strasbourg, afin d'échapper à l'importunité de ses gens. — Il espère que le Roi aura égard à la loyauté dont les habitants des Pays-Bas ont fait preuve lors de l'expédition de ce prince. — « J'ay pitié, dit-il, dudit pauvre prince, » qu'est détruit sans remède, pour avoir voulu suyvre l'advis d'aulcuns discoureurs qui luy ont persuadé les mariaiges d'Allemagne. » — Il loue la prudence du duc d'Albe. Il trouve que le Roi « ne sçauroit faire choix de personne, » qui que ce soit, ny qui mieulx entende, ny qui plus vivement sceut exploicter ce que convient pour establir toutes choses par delà (aux Pays-Bas). » — Il assure M. d'Oosterwyck de l'attachement qu'il a pour lui et les siens. — Il regrette que l'évêque de Harlem (2) n'ait pas répondu à l'attente qu'on a conçue de lui. — Il voudrait que M. Lindanus fût appelé à lui succéder (3). (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 191 v°.

duc d'Albe lui donna la charge de cinq enseignes, par commission datée de la veille de Pâques 1568.

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXIII.

(2) Nicolas de Nieuwlant (*de Novâ Terrâ*), évêque de Hebron et suffragant de l'archevêque d'Utrecht, fut nommé au siège de Harlem en 1560. Il résigna cet évêché en 1569, et mourut dix ans après.

Il existe, aux Archives du Royaume, une espèce d'interrogatoire qu'on fit subir à ce prélat en 1563, et d'après lequel il paraît qu'il s'acquittait de ses devoirs avec négligence; qu'il s'adonnait même à l'ivrognerie, et n'avait pas des mœurs très-régulières. La pièce est de la main d'Hopperus.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXIV.

Le successeur de Nicolas de Nieuwlant fut Godefroid de Mierle, docteur en théologie et provincial de l'ordre des frères prêcheurs. Nous avons, aux Archives du Royaume, la minute d'une lettre en date du 23 février 1571, *stylo romano*, par laquelle le duc d'Albe informe Nieuwlant que le

849. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Largilla, capitaine et gouverneur de Landrecies, écrite de Rome, le 29 mars 1569.* D'après les nouvelles reçues de France, le prince de Condé a été défait et tué (1); Montgomery a péri aussi (2); La Rochefoucault a été fait prisonnier; l'amiral, blessé, a pris la fuite. — S'il en est ainsi, le duc des Deux-Ponts n'est pas à craindre, et la reine d'Angleterre entendra la raison. — Le prince d'Orange s'est « sauvé de ses gens, » qui sont fort mal contents de lui. Les princes d'Allemagne ne le feront plus capitaine général, après qu'il a rendu un si mauvais compte de sa charge. — L'archiduc Charles est attendu prochainement à Gênes : on saura alors ce que le Roi a résolu sur ses représentations. Granvelle ne croit pas qu'il ait obtenu grand'chose en faveur du prince d'Orange. — On dit que le duc d'Aumale, dans son expédition (3), en a fait à la française : « un grand bruit du commencement, mais à la fin peu d'effect. » — Granvelle espère que, lors de l'assemblée des états généraux (4), le pardon général sera publié, s'il ne l'a été plus tôt (5). (*Franc.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 190 v°.

850. *Mémoire d'aucuns articles sur lesquelz mon frère le comte Lodwic me doit rendre responce.* Cette pièce ne porte ni date, ni signature. On lit au dos ces lignes, adressées vraisemblablement par un des ministres du Roi au secrétaire d'État Cayas : *Estos cabos se hallarón entre unas interceptas en Borgoña; vm. los puede mostrar à Su Magestad* (Ces articles ont été trouvés parmi des lettres interceptées en Bourgogne; vous pouvez les montrer à S. M.), et, au-dessous, ces autres lignes écrites de la main de Philippe II : *Esto se traslade, para que se vea ay con lo demás, y parece que es esto de algun hermano del príncipe d'Oranges y conde Ludovico, y por aquí se vee que les ayuda el*

pape a confirmé l'élection de Godefroid de Mierle, et le requiert en conséquence de remettre à celui-ci l'abbaye d'Egmont et les autres biens appartenants à la mense épiscopale, ainsi que tous les titres et papiers concernant l'évêché.

(1) A la suite de la bataille de Jarnac, le 15 mars 1569.

(2) Cette nouvelle était fausse. Montgomery vécut encore cinq années. Amené à Paris après la capitulation de Domfront, il eut la tête tranchée le 27 mai 1574.

(3) En Allemagne.

(4) Le duc d'Albe les avait convoqués pour le 19 mars. Leur assemblée eut lieu le 21.

(5) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXV.

*conde de Xuarzemburg y otros* (Que l'on traduise cette pièce, pour qu'on la voie là bas avec les autres. Il paraît qu'elle est de quelqu'un des frères du prince d'Orange et du comte Ludovic, et elle montre qu'ils sont aidés du comte de Schwarzbourg et d'autres). — On peut regarder comme auteur du mémoire le comte Jean de Nassau, qui résidait ordinairement à Dillenbourg. — Le comte Jean demande au comte Ludovic des explications et des instructions sur différents points qui concernent les affaires du prince, leur frère, et spécialement sur les moyens de payer les dettes contractées par celui-ci envers les gens de guerre allemands. — On trouve au dos de la pièce la date de 1567; mais c'est là une erreur commise par l'official qui l'a classée, car il est évident qu'elle appartient à l'année 1569, et probablement au mois de mars de cette année (1). (Franç.)

Liasse 535.

851. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 2 avril 1568* (1569, n. st.). Il lui envoie le rapport que le conseiller d'Assonleville, de retour d'Angleterre, a fait au conseil d'État, sur les circonstances de sa mission. — Il lui rend compte des considérations qui ont été exposées et discutées au conseil, touchant le parti qu'il convient de prendre envers le gouvernement anglais. En conclusion, il a été résolu de temporiser encore, sans témoigner l'intention d'envoyer ultérieurement en Angleterre, ou y faire des démarches quelconques pour la restitution des navires et biens saisis, en un mot, de se conduire comme si l'on n'en voulait plus parler. — En outre, il a été résolu de promulguer le placard que le duc envoie au Roi (2), sous couleur de vouloir assurer les côtes de la mer contre les pirates, mais en réalité pour répondre aux imputations que la Reine a dirigées contre ledit duc, et d'autoriser les sujets à s'armer sur mer. — Dans ce placard, on ne laisse entendre, comme on ne le fera

(1) Voy. le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° CCXVI.

(2) Ce placard, en date du 31 mars 1568 avant Pâques, n'est ni dans les *Placards de Flandre*, ni dans les *Placards de Brabant*. Il a été imprimé, in-4°, chez Michel de Hamont, à Bruxelles, avec ce titre : *Édict, ordonnance et placard du Roy contenant défense de se mettre en mer pour aller ou voyaiger oultre les costes des limites de par deçà, sans estre armé et esquipé de gens, artillerie et munition, pour défendre et asseurer contre les pirates et robbeurs de mer; aussi de traficquer avec aucuns Anglois, leurs agens ou facteurs, directement ou indirectement, et ce par manière de provision, tant et jusques à ce que, de par Sa Majesté, y sera autrement ordonné.*

non plus dans aucun autre acte, que l'on veuille passer plus avant; seulement on donne à la reine matière à réfléchir. — La reine ayant refusé de traiter avec lui, et ne voulant négocier qu'avec le Roi lui-même, le duc engage S. M. à ne pas admettre cette prétention; il suggère au Roi les termes dans lesquels il devrait répondre à la lettre que la reine lui a écrite par la voie de don Francès de Alava. — Quant à la négociation, le conseil est d'avis qu'il faut insister pour que tout soit restitué et réparé de part et d'autre, sans y entremêler des discussions étrangères aux arrêts qui ont été pratiqués (1). (*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2379, fol. 51.

852. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 avril 1569.* Il lui rend compte de la demande qu'il a faite aux états généraux d'un centième sur les biens meubles, et du dixième sur les marchandises achetées et vendues. — La chose a paru être bien prise par eux. — Le jour de cette proposition, dans l'après-dinée, et le jour suivant, il a parlé en particulier aux députés de chaque province. — Les prélats de Brabant sont disposés à consentir, sous certaines conditions : ils voulaient avoir une conférence avec les nobles; mais le duc leur a fait dire que le Roi ne pouvait permettre à ses vassaux de faire des pactes entre eux; que leur consentement devait être libre, et que, s'ils avaient plus tard des suppliques à adresser au Roi, elles pourraient être reçues. — Il envoie un projet de placard pour révoquer celui de la duchesse de Parme qui avait dérogé aux édits sur la religion, et prie le Roi d'y statuer dans le plus court délai possible. — Il a reçu la dépêche du Roi, touchant le procès de Montigny. La cause va être poursuivie. Si Montigny demande copie de sa confession, on pourra la lui donner. On pourra lui rendre également ceux de ses papiers dont il demandera à se servir dans sa défense. — Le duc envoie les lettres réquisitoriales pour Vandenesse. — Il enverra prochainement les pièces relatives à Renard : on est occupé à vérifier les faits qui lui sont reprochés (2).

Liasse 541.

853. *Lettre du secrétaire Albornoze au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 4 avril 1569.* Le peu de santé du duc lui inspire de vives craintes; il apprê-

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXVII.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXVIII.

hende que le Roi ne le perde : le froid et l'humidité du pays le tuent. Le Roi pourrait d'autant mieux lui donner un successeur, que les affaires des Pays-Bas sont maintenant arrangées. « Et vous pouvez envoyer le corrégidor de Ségovie, » et je vous assure que, quelque personne qui vienne, elle gouvernera, si elle » suit les errements du duc, qui consistent à faire respecter les ordres du Roi, » à favoriser la justice, et à châtier rigoureusement les hérétiques..... Les peuples sont très-contents, et croyez qu'il n'y a au monde une nation plus facile à » gouverner que celle-ci, quand on sait la conduire..... »

Liasse 541.

854. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 avril 1569.* Il a dit au président Viglius ce que le Roi lui a écrit, touchant le livrè de Philippe Melanchton, et lui a ordonné de le lui apporter. Le président a répondu que ce livre est au pouvoir du garde des chartes de Brabant, et que l'Empereur en fit dernièrement demander une copie, qu'on lui envoya. — Le duc tient pour très-bon homme fray Lorenzo de Villavicencio; mais il est haï aux Pays-Bas, et sa doctrine n'y sera pas goûtée.

Liasse 541.

855. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 avril 1569.* Le Roi de France lui ayant envoyé un de ses gentilshommes, pour l'informer de la victoire qu'il avait remportée sur ses rebelles (1), le duc lui envoie M. de Havré (2), afin de le féliciter, et il donne la même mission au comte de Nogueroles auprès du duc d'Anjou.

Liasse 541.

856. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 5 avril 1569.* Le secrétaire de l'abbé nommé de Tongerloos sollicite la confirmation de son maître; on tâche de l'entretenir de paroles, pour gagner du temps, en attendant les ordres du Roi. — Richebé a reçu des lettres du duc d'Albe, par lesquelles il est chargé de solliciter, de son côté, la confirmation de l'accord fait avec les abbés de Brabant. — Ils se sont adressés à cet effet à don Juan de Cúñiga,

(1) Voy. ci-dessus, p. 76.

(2) Charles-Philippe de Croy, marquis de Havré, frère du duc d'Arshot. L'instruction que lui donna le duc d'Albe est aux Archives du Royaume, papiers d'État, registre intitulé : *Négociations de France, instructions, 1544-1620.*

qui a répondu n'avoir pas d'instructions du Roi, ni du duc d'Albe, et que, lorsqu'il les recevrait, il agirait selon ce qui lui serait prescrit. — On a appris que le prince d'Orange s'est retiré chez lui, en se sauvant par eau dans une barque couverte; que ses gens sont extrêmement mécontents, et que tous se plaignent de la manière dont il les a traités : aussi se sont-ils pour la plupart séparés, en causant de très-grands dommages dans tous les lieux de l'Allemagne où ils ont passé. — Le duc des Deux-Ponts est occupé à prendre la montre de sa cavalerie; il travaille aussi à rassembler son infanterie. — Le duc d'Aumale, après être entré en Allemagne, et avoir poussé jusqu'à Saverne, est retourné sur ses pas : ainsi que les gens du prince d'Orange, du duc des Deux-Ponts et de Genlis, les siens ont marqué leur passage par toute sorte de dévastations. — Genlis (1) est mort près de Strasbourg; il a été remplacé par Morvilliers. — On vient de recevoir l'importante nouvelle de la déroute du prince de Condé et de sa mort (2); elle a causé à Rome une grande joie. Le secrétaire du nonce, qui l'a apportée, a dit que le Roi très-chrétien avait donné avis de cet événement au duc des Deux-Ponts, en lui faisant connaître que, puisque celui pour lequel il disait rassembler ses troupes était mort, et son armée défaite, il eût à licencier ses gens : à défaut de quoi il l'irait chercher. — On écrit de Flandre au cardinal que l'archevêque de Cambray, étant en péril de la vie, a traité avec le fils aîné de M. de Berlaymont, pour résigner l'archevêché en sa faveur, moyennant une pension de 4,000 florins. Granvelle rend des talents et des vertus de ce dernier le témoignage le plus favorable. Il dit aussi au Roi que M. de Berlaymont désirerait être promu à un gouvernement supérieur, et que celui de Namur fût conféré à son fils de Hierges. Il recommande de nouveau la famille de Berlaymont à sa bienveillance. — Il termine par quelques paroles en faveur du capitaine Molain, qui entra au Câteau-Cambrésis avec ses gens, au moment où le prince d'Orange, qui tenait cette place assiégée, allait la forcer à se rendre (3).

Liasse 910.

857. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 5 avril*

(1) François de Hangest de Genlis, l'un des chefs les plus distingués des protestants.

(2) Voy. ci-dessus, p. 76.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXIX.

1569. Madame de Lorraine (1) songe toujours à recouvrer les États de son père : elle lui écrit et lui fait écrire continuellement par son conseiller Sellières, pour le persuader de prendre cette affaire à cœur. Vainement il lui a répondu cent fois qu'il est trop éloigné de Madrid et des Pays-Bas, pour savoir si l'entreprise qu'elle médite serait praticable; qu'il est persuadé, au contraire, que les Pays-Bas ne voudront pas rompre avec le roi de Danemark, et spécialement les Hollandais, dont le commerce en souffrirait trop de dommage; que l'Empereur lui-même verrait toute tentative de ce genre avec déplaisir, à cause du duc Auguste; que le Roi a déjà une multitude d'affaires sur les bras; enfin qu'il ne sait pas jusqu'à quel point sont fondées les espérances qu'elle dit avoir. Elle n'en revient pas moins sans cesse à la charge. — En dernier lieu, Sellières lui a écrit, pour se plaindre de ce que, quoique la duchesse soit depuis longtemps et gravement malade en Bavière, le Roi ne l'a pas fait visiter une seule fois, et pour exprimer le désir que S. M. lui envoie quelqu'un, à qui elle pourrait communiquer de vive voix ses plans et l'état de ses affaires. — Granvelle, après avoir instruit le Roi de la réponse qu'il a faite à cette lettre, le prie de lui dicter la conduite qu'il doit tenir ultérieurement, si la duchesse lui fait de nouvelles instances. — Un paquet de lettres qu'il envoyait en Bourgogne a été pris, au mois d'octobre de l'année dernière, entre Lyon et Bourg en Bresse : à l'assemblée des états de Bourgogne, qui a eu lieu au carême, ses ennemis ont voulu tirer parti de cette circonstance; ils ont prétendu qu'on avait trouvé dans le paquet une lettre au trésorier de Salins, dans laquelle il signalait comme ennemis du Roi une foule de personnes dont la plupart lui sont inconnues. Il se pourrait que cette lettre fabriquée fût l'œuvre de Malespine, ce faussaire qu'il fit arrêter; pour avoir contrefait des lettres du Roi et de Gonçalo Perez, et qu'on est parvenu à faire échapper des prisons de Dôle. En tout cas, il supplie le Roi, si la lettre lui est envoyée, de lui en donner communication (2).

Liasse 910.

858. *Lettre de Hieronimo de Curiel à ....., écrite d'Anvers, le 6 avril 1569.*

(1) Christine, fille de Christiern II, roi de Danemark et de Norwège, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Elle avait épousé en premières noces François-Marie Sforce, duc de Milan, et, en secondes noces, François I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, mort en 1545.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXX.

Il doute que les affaires d'Angleterre s'accomodent : en attendant, les Anglais exercent leur office, qui est de voler (1). De quatorze vaisseaux qui venaient de Portugal, ils en ont pris onze. Ils en détiennent déjà plus de cent vingt, avec un trésor considérable de marchandises et de deniers. — Cet état de choses cause les plus grands dommages aux Pays-Bas. La navigation y est entièrement suspendue. Il ne s'y fait aucune affaire. — De la proposition faite par le duc aux états généraux le 21 mars, on peut dire ce que dit le Biscayen, en lisant la provision royale : *qu'à roi et à reine nous rendons obéissance* (2). Il ne croit pourtant pas que le dixième denier puisse se mettre à exécution sans entraîner la ruine totale du pays.

Liasse 541.

859. *Lettre du secrétaire Çayas au duc d'Albe, écrite de ....., le 6 avril 1569.* La décision de plusieurs points qu'il a proposés sera suspendue pendant quelque temps, parce que le Roi est parti pour l'Escorial avec le prieur (3) et Feria, que le cardinal (4) s'est rendu dans son diocèse, et que Ruy Gomez est allé visiter ses terres, sans se soucier des affaires qui ne doivent pas lui profiter (5). — Çayas a parlé au cardinal, de qui la chose dépend (6), touchant la demande du duc d'avoir un successeur; il a répondu que, au retour de son diocèse, ce point se résoudrait sans doute. Ce qui arrête la détermination, c'est la pénurie d'hommes capables de supporter une si grande charge. — On a pensé au prieur don Antonio, qui, avec les directions du duc, pourrait s'en acquitter bien; mais on doute qu'il accepte. — Feria dit publiquement qu'il n'en veut pas. — Après ces deux seigneurs, on a jeté les yeux sur le duc de Sessa; mais son peu de santé et de fortune paraît être un obstacle. — Si le duc désignait lui-même la personne qui pourrait le remplacer, ses amis travailleraient en conséquence.

Liasse 542.

(1) *Que es robar.*(2) *Que á rei y reyna obedescemos.*(3) Don Antonio Henriquez de Tolède, beau-frère du duc d'Albe. Voy. le tome I<sup>er</sup>, p. LVI, LVII, LXI, LXVII.(4) Don Diego de Espinosa, président du conseil de Castille. Voy. le tome I<sup>er</sup>, p. LIX et suiv.(5) *Sin mucha pena de los negocios que no le han de ser utiles.*(6) *Por cuyo oraculo ha de salir.*

860. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 22 avril 1569.* Il a reçu les trois lettres du Roi, des 12, 15 et 20 mars. — Il remercie S. M. de la confiance qu'elle lui témoigne, en l'instruisant de ce qui se passe. — Il n'oserait assurer que le colonel Schwendy soit l'auteur de l'instruction donnée à l'archiduc Charles (*voy. le n° 797*); mais, par ses discours ordinaires, il y aura contribué. — Ceux de Flandre ne se seraient pas mal trouvés d'avoir moins de rapports avec lui, « non qu'il ne soit doué d'un génie vif et d'excellentes qualités, mais parce qu'il a des opinions fort politiques, que ses discours se fondent sur les républiques d'Athènes et de Rome, qu'il est très-ami de sa nation, ainsi que de la liberté si pernicieuse à laquelle elle prétend; enfin qu'il aspire à soumettre aux lois de l'Empire germanique tous les pays voisins (1). » — Le cardinal s'est hasardé à donner son avis au Roi sur les instructions de l'archiduc Charles, parce qu'il a cru que son devoir l'y obligeait. Il eût pu le faire plus ponctuellement, s'il avait eu près de lui ses papiers : mais, ainsi que le Roi le sait, il est venu à Rome par la poste, de sorte qu'il n'en a apporté aucun. D'ailleurs, tous ses papiers antérieurs à sa sortie des Pays-Bas sont restés à Bruxelles, et il serait difficile, en son absence, d'y trouver l'acte révocatoire du traité de Passau (2). — Quant à la transaction d'Augsbourg, il écrit au président Viglius de la montrer au duc d'Albe, et d'en envoyer copie au Roi, ainsi que des écritures qu'il a entre les mains sur cette matière, telles que les instructions données au conseiller Coebel, lorsqu'on l'envoya aux diètes, et ses rapports, au retour de celles-ci. — Les réponses faites à l'archiduc Charles ont été trouvées parfaites à Rome, et l'Empereur aura de la peine à y répliquer : S. S. en a été particulièrement satisfaite, ainsi que de l'écrit en espagnol donné à part à l'archiduc. — L'ambassadeur don Juan de Cúñiga a présenté au pape la lettre du Roi pour la *cruzada* : la dextérité avec laquelle il traite les affaires suffirait pour assurer le succès de cette demande, s'il avait à négocier avec un autre, ou que S. S. eût plus d'expérience des affaires d'État.

(1) ... No porque no tenga muy lindo ingenio y muy buenas partes, mas porque tiene sus opiniones muy políticas, y sus discursos fundados en las repúblicas de los Romanos y Athenienses, y muy amigo de su nacion, y de la libertad tan dañosa que esta pretende, y por someter todos los otros Estados vecinos á las leyes y órdenes del Imperio germanico.

(2) Ici se placent les extraits que j'ai donnés, dans le premier volume, p. cxcii, concernant le traité de Passau et la transaction d'Augsbourg.

et du monde (1). — Granvelle croit que l'Empereur se repentira du parti qu'il a pris dans les troubles des Pays-Bas : il l'attribue à l'influence du duc Auguste de Saxe. Il suggère différents moyens pour brouiller ces deux princes : il conseille, entre autres, de faire insinuer à l'Empereur, par sa femme (sœur de Philippe II), que le duc Auguste aspire à être élu roi des Romains; qu'il est jaloux de la grandeur de la maison d'Autriche, etc. — Quant à la prétention des états de l'Empire au sujet des contributions, le Roi pourrait certainement la rejeter, car ils ont, de leur côté, fort mal rempli leurs obligations envers les Pays-Bas : mais, comme le traité de 1548, qui oblige le Roi à payer ces contributions, est aussi celui qui exempte une partie des Pays-Bas de la juridiction de l'Empire, le cardinal croit qu'il importe, pour le moment, de n'y pas contrevenir. — L'idée, que le Roi met en avant, de faire une confédération des Pays-Bas avec les princes d'Empire, leurs voisins, et spécialement avec les catholiques, a été bien des fois sur le tapis : il y a même eu des projets d'arrangement mis par écrit, et qui sont restés entre les mains du président Viglius et des secrétaires. L'empereur Ferdinand, au moment de sa mort, s'occupait de la même négociation. Granvelle doute que, dans la situation où se trouvent actuellement les Pays-Bas, les princes voisins veuillent former une ligue avec eux. — Il s'efforce de justifier la proposition, contenue dans une de ses lettres précédentes, de faire occuper le pays jusqu'au Rhin. — En ce qui concerne les écrits du prince d'Orange, il renouvelle ses remerciements au Roi de la réponse que S. M. lui a faite. Il lui serait très-facile de dévoiler les causes de la conduite qu'a tenue le prince, et ses desseins; mais celui-ci l'a fait suffisamment lui-même. — Il est toujours d'avis que le pardon général eût dû être publié depuis longtemps. — Il est bien flatté que le Roi ait adopté ses vues sur l'union des abbayes aux évêchés de Brabant : il va, de concert avec l'ambassadeur, travailler auprès de S. S., pour que les décisions qu'elle prendra soient conformes aux désirs du Roi. — Il est grandement redevable au Roi pour la confiance qu'il lui témoigne, en lui communiquant ses intentions relativement aux mariages (2); il en gardera le secret, comme S. M. le lui ordonne. — L'avis, que le

(1) ..... *La dexteridad con que trata las cosas, bastaria para obtenerla, si se tratasse con cualquier otro, ó que Su Santidad tubiesse alguna mas plática de los negocios d'Estado y del mundo.*

(2) Ceux des archiduchesses Anne et Elisabeth, filles de Maximilien II, avec Philippe II et Charles IX.